

N°2024-10/90B

Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX MICROPIEUX PASSERELLES DE LA LIAISON STRUCTURANTE DURABLE TRANCHE 2 – LES MASSARDES – LOT3 - AVENANT N°1.

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 octobre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Jean-André MAGDALOU.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 23 octobre 2024

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon a notifié en date du 18 décembre 2023, un marché N° 20231267M de travaux Lot 3 Micropieux et passerelles pour la Liaison Structurante Durable Tranche 2 (de Saint-Cyprien Les Massardes au chemin de Charlemagne) sur la commune de Saint-Cyprien, avec le groupement RAZEL-BEC-PECH ALU INTERNATIONAL, à hauteur de 210 944,00 € HT.

Une proposition de modification technique des prestations pour la réalisation de fondations en lieu et place des micropieux prévus, a permis de rationaliser les dépenses (- 29 894.00 euros). Cependant, des études complémentaires (séisme) ont été réalisées (+ 3 550.00 euros), et une reprise de l'étude G3 (séisme) également (+ 2 500.00 euros).

Ensuite, pour une question d'homogénéité et de durabilité, il a été demandé à ce lot de fournir et de poser les garde-corps en aluminium hors ouvrage (+ 14 400.00 euros), cela engendre une moins-value sur le lot mobilier dans lequel ils étaient prévus. De plus, il a été demandé de modifier le platelage en bois exotique en lame de 33 mm d'épaisseur afin de renforcer la pérennité de l'ouvrage et s'adapter aux usages équestres (+ 3 720.00 euros).

Ainsi, la modification des éléments cités précédemment a une incidence financière sur le montant du marché public et se traduit comme suit :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 210 944.00 €
- Montant TTC : 253 132.80 €
- % d'écart introduit par l'acte modificatif : - 2.71 %

Ainsi, le nouveau montant du marché public s'établit comme suit :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 205 220.00 €
- Montant TTC: 246 264.00 €

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** l'avenant n° 1 du marché n°20231267M, tel que présenté,

↳ **AUTORISE** le Président ou son Représentant dument habilité, à signer l'avenant et tout acte utile en la matière,

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

